



## **RAPPORT AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **OBJET : GESTION DE L'EXERCICE 2004**

L'article 9 du décret n° 2001-1324 du 28 décembre 2001 relatif aux offices de l'eau des départements d'outre-mer prévoit, que le conseil d'administration délibère sur « le rapport annuel de gestion ». Ce rapport a pour objectif principal de tenir informé le conseil d'administration des actes pris pour appliquer les décisions de celui ci reflétant l'activité générale de l'établissement. Des comptes rendus partiels réguliers ayant été présentés, sans vote, lors des précédentes réunions, il s'agit d'entériner les actes de gestion de l'exercice par une délibération. La gestion de l'exercice a été marquée par la mise en œuvre de certains volets des missions dévolues à l'Office et enrichie par les actes d'organisation de l'assemblée générale du RIOB.

### **I LES ACTES DE GESTION RELATIFS RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN (RIOB)**

Du 24 au 28 janvier 2004 s'est tenue, pour le compte de la France dans la commune des Trois Ilets, à l'initiative de la Présidente du comité de bassin de la Martinique, l'assemblée générale du RIOB, octroyant la présidence pour deux ans, à la France, en la personne de Madame DE GRANDMAISON.

33 pays, non compris les DOM, étaient représentés. Dans la résolution finale, la prise en compte des réalités insulaires dans la gestion intégrée du bassin hydrographique a trouvé une certaine concrétisation dans la création d'un sous réseau « îles bassins ». Les dépenses générées se sont élevées à 210 000 € dont 140 000€ supportées par l'office grâce aux subventions reçues à cet effet. Le détail de ces éléments figure en annexe 1.

### **II LES ACTES DE GESTION RELATIFS AU FONCTIONNEMENT**

En raison du renouvellement des assemblées régionale et départementale, le conseil s'est réuni trois fois et en exécution de ces délibérations et de celles de la fin de l'exercice 2003, outre les conventions financières, plusieurs contrats et conventions ont été signés ou renouvelés. Ils sont détaillés dans un tableau figurant en annexe n°2.

Des agents supplémentaires ont été recrutés au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre, conformément au souhait des administrateurs :

- Par détachement de l'Etat pour le poste de catégorie C de la filière administrative, à compter du 15 Octobre 2004,
- Par contrat pour le poste de catégorie B de la filière technique, à compter du 22 novembre 2004.

**Les autres actes d'exécution ont concerné** les contributions de l'office aux études recherches, actions d'intérêt commun. Ils ont revêtu la forme :

- Soit de participation aux réunions de comités de pilotage ou autres organes consultatifs ou délibérants,
- Soit d'instruction des demandes d'aides ou demandes d'avis.

Le détail de ces actes est récapitulé dans les tableaux annexés n° 3.

### **III LES ACTES DE GESTION LIES À L'ACTIVITE PROPREMENT DITE ET AUX PROGRAMMES D' ACTIONS**

Plusieurs actions et études ont connu un commencement d'exécution appréciable.

#### **1. Les études prévues ont débuté :**

- Schéma de gestion rationnelle des eaux du bassin versant du Galion,
- Etude sur la qualité des eaux de sources (mandatement des 1ères analyses),
- Etude sur la contamination des organismes aquatiques par des pesticides organochlorés dans la mangrove du Lamentin (engagement des sommes pour les premiers prélèvements).

**2. le plan de communication a été concrétisé par** diverses actions figurant dans le tableau annexé, qui peuvent être résumées comme suit :

- la conception et la diffusion d'une plaquette d'économie d'eau,
- la sensibilisation du monde scolaire et du grand public dans le cadre de la journée mondiale de l'eau,
- la diffusion massive d'informations par le biais de partenariats et supports divers : affiches, banderoles, films, prospectus, expositions, interventions dans les établissements scolaires, tenues de stands lors de différentes manifestations,
- la réalisation, avec le Carbet des Sciences, d'une maquette sur les cycles de l'eau.

#### **3. les contributions de l'office aux projets de texte ont pris la forme :**

- de la transmission au Ministère d'informations pour la détermination des estimations forfaitaires des prélèvements d'eau figurant dans le projet de décret ;
- de la diffusion d'avis et de propositions sur l'avant projet et le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

#### **4. l'élaboration du programme pluriannuel d'intervention de l'office, sur proposition du Comité de Bassin et l'établissement de la redevance pour prélèvement**

Les actes de gestion exécutés en 2004 démontrent une activité intense et variée en dépit des embûches liées à l'effectif réduit, au recueil de certaines données mais surtout à l'encaissement tardif des subventions et témoignent de la qualité, de l'ambition et de la pugnacité des gestionnaires de cet établissement public départemental. Elle augure d'une montée en puissance, à court terme, des actions de l'office dont la rapidité de réalisation reste néanmoins conditionnée par le niveau et la pérennisation de ses ressources financières, essentiellement, grâce à la mise en place des redevances.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.